



PACTE D'ENGAGEMENT

des acteurs des infrastructures de mobilité

ENTRE, D'UNE PART,

Brest Métropole, dûment représenté par son Président François CUILLANDRE, habilité à cet effet par délibération n° du 29 septembre 2023, ci-après dénommée « Brest métropole »
3 2023-09-228

ET, D'AUTRE PART,

BMa SPL en tant que mandataire ou concessionnaire de Brest métropole pour des opérations d'aménagement ou de création d'espace public, représenté par Tifenn QUIGUER, présidente, ci-après dénommé « BMa SPL »

ET, D'AUTRE PART,

La Fédération Régionale des Travaux Publics Bretagne (FRTP) – TP 29, représentée par Pierre CARIOU, Président,

ET, D'AUTRE PART,

Le Syndicat Routes de France Bretagne, représenté par :

- Thierry MEYER, Président,
- Yann GALLERNE, Délégué Départemental Finistère,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I - PREAMBULE

Aujourd'hui, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques, décarbonations) réinterroge les pratiques et les politiques publiques d'aménagement et de gestion des infrastructures.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Ainsi, un pacte d'engagement à l'horizon 2030, conclu au niveau national le 21 janvier 2021 sous l'égide de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité), doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

Les entreprises de Travaux Publics qui assurent la construction, l'aménagement, et l'entretien des infrastructures routières et des voiries urbaines sont prêtes à relever ce défi avec l'ensemble de leurs donneurs d'ordre.

Les avancées technologiques pourront faire encore évoluer les engagements du présent pacte.

Rappel des engagements indiqués dans le pacte national :

- Développer une infrastructure bas carbone ;
- Intégrer les infrastructures à leur environnement ;
- Adapter les infrastructures au changement climatique ;
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre ;
- Développer des infrastructures génératrices de données ;
- Faire des infrastructures de véritables espaces numériques ;
- Digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;
- Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

La réalisation de ces engagements passe par les quatre voies suivantes :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures ;
- Libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

Contexte de Brest métropole :

Au travers des orientations portées dans ses documents de planification et de prescriptions, Brest métropole est engagé dans le développement de ses infrastructures et la requalification de l'espace public avec comme objectif premier l'adaptation du territoire aux enjeux de transition (mobilité, énergie, climat, protection de la ressource, de la biodiversité...).

Ainsi, le projet « mon réseau grandit » constitue une nouvelle étape de développement des transports en commun avec d'ici 2026 la réalisation de deux nouvelles lignes structurantes entre la gare, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de la Cavale Blanche d'une part (Tramway), le centre-bourg de Lambazellec d'autre part (BHNS, Bus à Haut Niveau de Service) porté en maîtrise d'ouvrage par BMA SPL.

Si l'heure n'est plus au développement de nouvelles infrastructures routières, les enjeux liés à leur optimisation, à la conservation et à la requalification de la voirie ont conduit Brest métropole à revaloriser sa programmation d'investissement sur 2022-2027 avec 27,5 M€ de programmés. Ces investissements sont nécessairement à coordonner avec le renouvellement et l'extension des réseaux qui portent également des enjeux en matière de transition (énergie, protection de la ressource...).

Les enjeux de transition se traduisent également par de nouvelles orientations transversales en matière d'aménagement de l'espace public avec le rééquilibrage entre les différents modes de déplacement, la prise en compte des principes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour réduire le ruissellement en lien avec une meilleure intégration paysagère, et l'adaptation de l'éclairage public. Ces orientations sont déclinées dans l'ensemble des projets de réaménagement de l'espace public qu'ils soient réalisés en propre ou par BMA SPL (projet « mon réseau grandit »...).

En tant que gestionnaire de voirie, Brest métropole est compétent en matière de conservation de la voirie et de coordination de travaux et, à ce titre, est prescripteur dans les modalités d'exécution des chantiers intervenant sur l'espace public. La révision en cours du règlement de voirie doit permettre de mieux intégrer les enjeux de transition dans la réalisation des chantiers portés par les tiers (concessionnaires, permissionnaires).

Enfin, le territoire est engagé dans le programme « citergie », démarche de transition écologique avec deux labels climat/air/énergie d'une part et économie circulaire d'autre part.

II – ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

2-1 / Documents cadre de Brest métropole

En déclinaison des documents de planification pour l'atteinte des objectifs de transition écologique (PLU facteur 4) Brest métropole a adopté ou travaille à l'adoption de plusieurs documents cadre structurant l'intervention sur l'espace public :

- Le schéma directeur vélo avec une programmation opérationnelle de projets ;
- Le référentiel « espace public cœur de métropole » ;
- La chartre de l'arbre ;
- Le règlement de voirie qui définit les modalités d'exécution des travaux affectant le sol et le sous-sol du domaine public routier ;
- Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) .

2-2 / Valoriser les matériaux sortants des chantiers

Cet engagement, qui vise à réduire l'empreinte environnementale des infrastructures existantes et nouvelles, porte sur leur construction, leur entretien et leur exploitation.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit un taux de valorisation des déchets et produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routier d'au moins 70 % en 2020.

A l'horizon 2030, les entreprises se fixent pour objectif de réemployer ou valoriser 100 % des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers, à l'exception de matériaux non réutilisables (car pollués, gonflants ou autres).

Matériaux valorisés sur les chantiers (en % sur tonnage réutilisable)	
2021	2030
Estimé à 80 % sur les chantiers routiers	100 %

Aujourd'hui, en Bretagne :

- Les terres et matériaux meubles non pollués sont principalement valorisés en remblais de carrière (à 65 %),
- Les graves et matériaux rocheux sont recyclés à 14 %, et utilisés en remblais à 48 %,
- Les enrobés sont recyclés à 61 %, et utilisés en remblais à 30 %.

Les entreprises s'engagent à bien satisfaire leurs obligations en matière de valorisation des déchets avec un suivi qualitatif et quantitatif chantier par chantier afin que Brest métropole puisse mesurer globalement et annuellement le pourcentage de valorisation sur le territoire.

2-3 / Approvisionner les chantiers durablement

- **Matériaux issus d'autres filières**

Ce sont des matériaux issus de divers chantiers de la construction, déposés dans un centre de recyclage pour y être revalorisés (MIDND : Mâchefers d'incinération de déchets non dangereux), concassage de béton, produits alternatifs de type 1, 2 ou 3)).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à promouvoir le recours à ces matériaux, dans la mesure où ils répondent aux performances requises et aux conditions de mise en œuvre réglementaires ou définies par le règlement de voirie de Brest métropole (zones sensibles, faisabilité de la traçabilité dans le temps...).

2-4 / Recycler les enrobés bitumineux

Lorsque le chantier s'y prête, le Maître d'ouvrage s'engage dans ses marchés à prévoir une distinction, s'agissant de la déconstruction entre les matériaux « blancs » et « noirs » avec un objectif de retour aux enrobés de 100 % des fraisats (sauf présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dits HAP).

Sur certains chantiers urbains importants, un plan de déconstruction intégrant les phases réseaux préalables pourra être initié afin de garantir une homogénéité des fraisats.

Les entreprises s'engagent à ne pas mélanger leur stock de fraisats, à les identifier et à assurer une traçabilité permettant la meilleure utilisation possible.

Réintroduction des agrégats d'enrobés (en % sur tonnage)	
2022	2030
18%	25%

Les entreprises s'engagent à réemployer ou valoriser 100 % des agrégats d'enrobés bitumineux.

Le Maître d'Ouvrage dans son rôle de prescripteur, privilégiera la réutilisation des agrégats dans les enrobés mis en œuvre sur ses chantiers.

L'objectif est que l'intégralité de ces agrégats puisse être valorisée dans des enrobés bitumineux. La disponibilité d'agrégat d'enrobés peut se poser en termes de ressources.

2-5 / Privilégier le réemploi des matériaux modulaires, du mobilier urbain

Les matériaux modulaires de type pavés, bordures, caniveaux et le mobilier urbain existant peuvent constituer des opportunités en matière de réemploi selon leur caractéristiques, état de conservation, valeur architecturale, et patrimoniale.

Brest métropole et BMa SPL évaluent systématiquement cette opportunité et s'engagent dans la revalorisation ou la récupération de ces matériaux dans le cadre de leurs chantiers de rénovation urbaine.

Les entreprises s'engagent à respecter les conditions définies de dépose, nettoyage, tri, stockage, transport nécessaires à leur réutilisation ou à leur stockage dans des sites mis à disposition par le maître d'ouvrage.

2-6 / Valoriser les techniques routières à basse température

En termes de technique routière, les entreprises s'engagent à valoriser et proposer au Maître d'Ouvrage autant que possible des techniques à basse température qui sont plus préservatrices de l'environnement que les techniques à chaud. Il s'agit aussi de favoriser la gestion de la ressource en termes de disponibilité.

Enrobés avec des températures abaissées à moins de 150°C (en % sur tonnage)	
2022	2030
30%	50%

Le Maître d'Ouvrage s'engage quant à lui à promouvoir le recours aux enrobés à basse température dans ses procédures de consultation, et se laisse la possibilité à ouvrir celles-ci aux variantes techniques.

2-7 / Conforter les techniques alternatives aux enrobés

En complément de sa politique préventive d'entretien des chaussées réalisée en régie destinées à étancher les chaussées, Brest métropole a engagé une réflexion sur la révision de sa stratégie de renouvellement des revêtements notamment sur les voies à faible trafic qu'elles soient rurales ou urbaines.

Cette démarche s'inscrit dans une logique patrimoniale optimisée pour la voirie et les réseaux.

Brest métropole et les entreprises s'engagent à travailler à l'introduction ou la réintroduction de techniques de revêtement alternatives (Enrobés Coulés à Froids, Enduits Superficiels d'Usure, Revêtement Superficiel Combiné, Stone Mastic Asphalt, Béton Bitumineux à l'Emulsion...) dans une logique de réponse au besoin et dans une approche performantielle.

2-8 / Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Cet engagement vise à généraliser les actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages et des territoires naturels, ruraux, périurbains et urbains, ainsi qu'à réduire les nuisances générées par les infrastructures.

Au-delà de la biodiversité, cet engagement vise également à généraliser les actions de protection de la ressource en eau.

En 2022, la F RTP Bretagne a engagé un partenariat avec l'association « Bretagne vivante », pour accompagner la profession dans une meilleure appréhension de la biodiversité et de sa préservation, avec une étape de sensibilisation liée aux fondamentaux et une étape plus opérationnelle sur chantier.

En 2023, le partenariat se poursuit avec l'objectif d'établir avec la profession un guide pour mieux intégrer la biodiversité dans l'exécution des chantiers. Ce travail sera engagé à l'automne via un groupe de travail.

Les signataires s'engagent notamment à mettre en œuvre les dispositions de gestion des eaux de chantier permettant de limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel (Turbidité, pH, hydrocarbures...).

Les conclusions des études d'impact dans le cadre des permis d'aménager doivent être intégrées au Dossier de Consultation des Entreprises, pour une meilleure transmission des enjeux environnementaux.

2-9 / Energie et Mobilité

En cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, des actions pour réduire la consommation d'énergie et utiliser des énergies renouvelables sont à amplifier.

La décarbonation du parc de véhicules et matériel.

Les entreprises et Brest métropole s'engagent à contribuer à une meilleure connaissance des types de véhicules circulant sur le territoire métropolitain et à étudier la décarbonation de leurs parcs de véhicules et matériels.

Logistique urbaine

Les espaces publics sont peu adaptés à la réalisation des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics (BTP) avec des enjeux de circulation tout mode, maintien des activités riveraines, gestion problématique des flux d'approvisionnement, d'évacuation et de stockage des matériaux, la question des nuisances... Une démarche de logistique urbaine intégrant les enjeux de livraison et de chantier de BTP a été initiée par Brest métropole avec l'association de la F RTP.

2-10 / Participer à la diffusion de l'innovation

Brest Métropole, BMa SPL et les entreprises s'engagent ainsi :

- À favoriser la mise en œuvre d'un programme prévisionnel d'innovation portant sur l'aménagement, la modernisation et l'entretien des infrastructures routières et cyclables, pour favoriser les expérimentations et diffuser l'innovation,
- À réaliser conjointement un bilan en fin de chaque année.

Il s'agit entre autres de :

Ouverture aux solutions environnementales	Engagement à ouvrir à solutions (sauf conditions spécifiques)
Retraiter (recyclage) en place	Favoriser l'expérimentation de filières de valorisation innovantes, en tenant compte des délais d'étude et de diagnostic.
Réduire l'empreinte carbone	Favoriser l'intégration de l'empreinte carbone dans les critères de sélection des offres (CO2, GES). Expérimentation à mettre en œuvre pour définir une méthode Tester l'éco comparateur SEVE
Libérer l'innovation dans les infrastructures pour les produits et procédés innovants	Favoriser les opérations liées à des démonstrateurs de solutions
Réintroduire ou introduire des techniques de revêtements alternatives aux enrobés	A engager et à évaluer
Développer les techniques d'infiltration et ou de régulation des eaux pluviales	A engager et à évaluer
Favoriser des revêtements/aménagements phoniques lorsque cela est pertinent en lien avec le Plan de Protection contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE)	À expérimenter
Favoriser des revêtements/matériaux/aménagements qui limitent les îlots de chaleur en limitant l'absorption de la chaleur par le sol	À expérimenter
Introduire des matériaux/produits innovants dans des zones accidentogènes	À expérimenter

2.11 / Formation, sensibilisation et données

Des actions conjointes seront à mettre en œuvre pour sensibiliser, former et co-construire les solutions afin de relever collectivement ces défis. En effet, chaque acteur (ouvrier, chef de chantier, maître d'œuvre, maître d'ouvrage) doit comprendre le sens de l'action et être formé si besoin.

2-12 / Renforcer la sécurité routière des personnels, des usagers et des riverains

Cet engagement qui s'inscrit dans les politiques nationales de prévention de l'accidentologie routière, vise à réduire au maximum les risques sur les chantiers, que ce soit pour les salariés, les usagers et les riverains. L'engagement porte également sur les aspects de santé et d'hygiène au travail.

Le Maître d'Ouvrage privilégiera, quand cela sera possible, la fermeture des routes lors de la réalisation des chantiers. La faisabilité sera examinée en lien avec le gestionnaire du domaine public routier.

Lorsque la fermeture des routes s'avère impossible, les signataires conviennent d'engager un effort particulier sur les conditions de réalisation des chantiers sous circulation. Ils souhaitent par ailleurs amplifier les actions menées en matière de conduite apaisée et d'éco-conduite.

Les signataires entendent par ailleurs renforcer le champ de la coopération technique dans le domaine de l'exploitation de la route, de la gestion des flux, de la télématique routière et de la maintenance des réseaux routiers au service de la sécurité routière.

Pour cela :

- Brest métropole et BMa SPL étudient en amont les modalités de réalisation des chantiers avec une étude de circulation permettant de bien évaluer l'impact des neutralisations, restrictions de circulation et prévoir le cas échéant des dispositions d'accompagnement (jalonnement provisoire, itinéraires conseillés et information des usagers...)
- Les entreprises mettent en œuvre :
 - o le renforcement de la signalétique sur les chantiers
 - o la formation sur le chantier, du personnel dédié à la circulation

III – PROCÉDURE DE SUIVI DE L'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS

La présente convention est signée pour une durée de 7 ans. Elle pourra faire l'objet d'aménagements ou d'amendements à la demande des signataires, notamment dans le cadre de la stratégie économie circulaire en cours de co-construction avec les acteurs.

Un comité de suivi composé de représentants de chaque signataire établira, chaque année, un bilan visant à contrôler l'avancement des différentes démarches et à apporter d'éventuelles mesures d'ajustement.

Fait en 5 exemplaires,

A Brest, le **19 OCT. 2023**

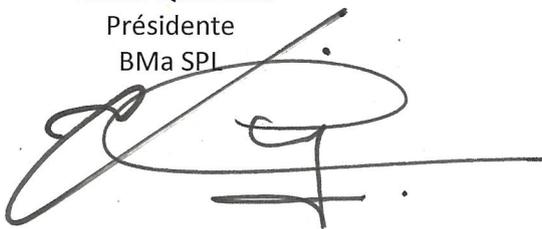
François CUILANDRE

Président
Brest Métropole



Tifenn QUIGUER

Présidente
BMa SPL



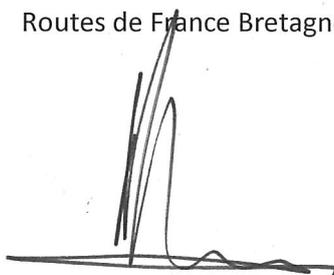
Pierre CARIOU

Président de TP 29



Thierry MEYER

Président
Routes de France Bretagne



Yann GALLERNE

Délégué Départemental
Routes de France Bretagne

